

### Réunion téléphonique du 6 février 2019

#### P.V. n° 24

**Présidence** : M. GUIGNARD.

**Présents** : MM. BOESSO - CHARBONNIER.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 81 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

\*\*\*\*\*

## CHAMPIONNATS

### SENIORS REGIONAL 1

Match n° 20453511 . Poule C . Elan Béarnais d'Orthez / La Brède F.C. du 19/01/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 29/01/2019 qui **donne match perdu par pénalité à l'Elan Béarnais d'Orthez.**

### SENIORS REGIONAL 2

Match n° 20453908 . Poule C . U.S. Migné-Auxances / Stade Poitevin F.C. (2) du 19/01/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 29/01/2019 qui **confirme le résultat.**

### SENIORS REGIONAL 3

Match n° 20459529 . Poule E . A.S. Jugeals Noailles / F.C. Thenon Limeyrat du 20/01/2019

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 29/01/2019 qui **confirme le résultat.**

### FEMININES REGIONAL 2

Match n° 20565764 – Poule A – U.A. Cognac Football / A.S. Chambertoise – F.C. Uzerche – Vigeois Troche du 03/02/2019

Courriel de l'U.A. Cognac Football du 01/02/2019 informant de son forfait.

Courriel de l'U.A. Cognac Football du 03/02/2019 informant de son forfait général.

La Commission déclare le **forfait général de l'U.A. Cognac Football.**

Amende de 208 euros pour forfait général à l'U.A. Cognac Football.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.



Présidence,  
**Daniel GUIGNARD**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 07/02/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.